

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT**  
**Réunion du Vendredi 6 Juillet 2018, 20h30 à la mairie**

**Présents :** Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Isabelle BIDEAU, Jean Claude GUILLOU, Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE, Yves Marie DAYOT, Olivier LEON, Denis SEITE.

**Absents :** Claude LE NOAN (procuration à Serge DEBERGUE), Nathalie BIHAN, Michel PITON, Joseph ISNARD, Antoine CORIOU.

**Secrétaire de séance :** Serge DEBERGUE

**Date de convocation du conseil Municipal :** 29.06.2018

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Mai 2018
- DIA (information)
- PADD
- ULAMIR – Subvention exceptionnelle
- Tarif cantine et garderie à compter de septembre 2018
- Questions diverses

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Mérule dans la salle du trésor
- Travaux de voirie secteur Kervily et Polard
- Convention HEOL – renouvellement
- Label Vélo – renouvellement

Pas d'opposition, les points sont donc ajoutés.

**1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2018**

Aucune remarque, approuvé à l'unanimité

**2/DIA (information)**

3 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues (un terrain de 1 493m<sup>2</sup> localisé 11bis route de la Plage ; un terrain de 891m<sup>2</sup> localisé 8 chemin de Keraliou ; et une habitation située 23 rue du Falaizou). Le conseil municipal est informé que le droit de préemption n'a pas été exercé.

**3/ PADD**

Le conseil municipal est amené à débattre des orientations du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui remplacera le PLU de la commune à partir de 2020 et envisage le développement de l'intercommunalité à horizon 20 ans.

Les 4 orientations proposées sont :

- Construire l'aménagement d'un territoire à 27,
- Inventer un territoire attractif,
- Développer l'économie du 21 ième siècle,
- Promouvoir un habitat durable et diversifié.

**Synthèse des débats :**

**AXE 1 : CONSTRUIRE L'AMENAGEMENT D'UN TERRITOIRE A 27**

**Est-ce que les communes de proximité/ rurales pourront se développer avec des nouveaux services ?**

Il faut tenir compte des enjeux pour les communes périphériques (démographiques, économiques...).

**Est-ce que le PLUIH pourra évoluer à la demande des communes de proximité/ rurales où seulement à la demande des plus grandes communes ?**

Les élus craignent que les générations futures n'aient plus la main.

**AXE 2 : INVENTER UN TERRITOIRE ATTRACTIF**

**Concernant l'accès aux équipements publics pour tous, un élu fait remarquer que ce n'est pas réaliste car il faudra avoir un véhicule pour se déplacer dans le pôle urbain ou dans les communes complémentaires de services.**

**AXE 3 DEVELOPPER L'ECONOMIE DU 21EME SIECLE**

A l'avenir ne va-t-on pas répondre aux entreprises nouvelles qu'il faut aller s'implanter dans le pôle urbain où dans les communes complémentaires de service ? Au risque de faire mourir les communes de proximité / rurales  
Toutes les entreprises ne souhaitent pas s'installer dans des zones d'activités. Il ne faudrait pas qu'elles se retrouvent contraintes à le faire.

Pourquoi s'oblige-t-on à rédiger un règlement plus contraignant que celui fixé par la loi littoral ?  
Actuellement, le changement d'affectation est possible avec la loi littoral sans minimum de surface. Dans le projet de PLUIH, il a été décidé de fixer une surface minimum de 60 m<sup>2</sup> pour pouvoir rénover un bâtiment.  
Que vont devenir les bâtiments de moins de 60 m<sup>2</sup>?  
On prend des orientations plus contraignantes que la loi alors que rien ne nous y oblige.

#### Conforter les outils de production agricole sur le territoire intercommunal.

L'encadrement de la construction des logements de fonction pour les exploitants a ses limites.

A l'heure actuelle, lorsqu'un agriculteur vend son exploitation, il ne vend pas le logement de fonction en même temps. Le repreneur de l'exploitation agricole n'aura donc aucune possibilité de se loger sur place selon les critères du PLUIH.

#### AXE 4 : PROMOUVOIR UN HABITAT DURABLE ET DIVERSIFIÉ

La rénovation de logement en zone agricole ne doit pas être réservée aux agriculteurs. Actuellement, on constate un mouvement pour le retour vers la ruralité. Il faut permettre à tous les administrés de rénover en campagne.

Lors de la réalisation du PLU, les bâtiments situés dans les 300 mètres d'une exploitation agricole n'ont pas été pastillés. Doit-on le faire dans le PLUIH ?

Le conseil ayant pris acte des orientations du PADD, la synthèse des remarques émises lors de cette séance sera remontée à Morlaix Communauté.

#### 4/ ULAMIR – Subvention exceptionnelle

Compte tenu de ses difficultés financières, l'ULAMIR sollicite une subvention exceptionnelle de la part des communes. Pour Saint Jean, cette participation s'élève à 242,50€.

Vote : approuvé **avec 10 voix pour et 1 abstention** (Hervé QUEMENER)

#### 5/ Tarif de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

Le prix d'un repas pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 3,05€.

Le coût relatif d'un repas (incluant le salaire et charges de la cantinière, de l'ATSEM et les achats de produits alimentaires) s'élève à 13,38€. Il est proposé une augmentation de 2% pour l'année scolaire à venir soit 3,10 € le repas.

Vote : approuvé à l'unanimité.

#### 6/ Salle du trésor : présence de mэрule

Il a été constaté la présence de mэрule dans les boiseries de la salle du trésor et dans les murs de la piéce située au-dessus. Le développement du champignon est, notamment, dû à des infiltrations d'eau au niveau des contreforts.

Les Bâtiments de France, rapidement alertés, ont contacté des sociétés spécialisées.

Pour le stopper la progression de la mэрule, deux devis sont établis :

Santé Bois : 3 180,00€ pour traiter le champignon

Trégor Bati Pierre : 4 939,20€ pour reprendre les contreforts

La commune recevra 50% de subvention de l'état et 25% du département.

Pendant les travaux, il est nécessaire de déménager le trésor. Contact a été pris avec une banque pour louer un coffre-fort et l'y entreposer. Il sera aussi nécessaire de protéger la vitrine avec un coffrage étanche.

L'Architecte des Bâtiments de France a déjà alerté la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour faire jouer l'assurance décennale. Il serait aussi utile de contacter notre assureur pour dès à présent ouvrir un dossier.

Le conseil est invité à autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires aux premiers traitements d'urgence lié à la situation. Vote : approuvé à l'unanimité.

#### 7/ Travaux de voirie secteur Kervily et Polard

Il s'agit de la réfection des chaussées de Kervily (230m/l) et Polard (410m/l).

Trois devis ont été reçus :

Eurovia enrobé à chaud 29 305,80€ TTC

Colas enrobé à chaud 31 789,20€ TTC

Colas enrobé à froid (Easy cold) 27 248,60€ TTC

Après débat, le conseil, n'ayant pas de spécialiste connaissant suffisamment la technique et la durée dans le temps de l'enrobé à froid, a décidé de confier ces travaux à Eurovia.

Vote : approuvé à l'unanimité.

### **8/ Convention HEOL – renouvellement**

La convention triennale de partenariat avec HEOL arrive à échéance le 09 juillet 2018. Il est proposé de reconduire cette convention dont le coût pour la commune (après subvention de Morlaix Communauté) sera de : 0.77€ par habitant pour 2018, 0.79€ par habitant pour 2019 et 0.80€ par habitant pour 2020. Vote : approuvé à l'unanimité.

### **9/ Label Vélo – renouvellement**

Nous avons une convention triennale avec la marque «Accueil Vélo ». Cette marque permet de faire de la publicité, pour la commune, dans des revues spécialisées afin d'attirer des cyclotouristes, notamment au camping. Il est proposé le renouvellement de cette convention pour un coût de 200€, pour les 3 ans à venir.

Vote : approuvé à l'unanimité

### **Questions diverses :**

#### Ligne de trésorerie :

Le conseil est informé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 120 000€ au taux Euribor 3 mois moyenné (0.77% en juin 2018). Frais de dossier 350€, commission engagement 300€. Cette ligne de trésorerie n'a pas encore été utilisée.

#### Vente de terrain

Le CCAS possède un terrain de 440m<sup>2</sup> à Kerdrein. Madame Hernot souhaite l'acquérir. Les membres du CCAS seront rapidement réunis pour en débattre.

#### Cantinière :

Chantal a fait valoir ses droits à la retraite. Son pot de départ sera organisé le 12 juillet à 18h à la salle Kasino. Elle sera remplacée, à compter du 01 septembre, par Catherine Jaouen qui a déjà occupé, en remplacement de Chantal, cette fonction.

#### Parc éolien

L'installation de six éoliennes réparties sur notre commune et celle de Guimäec est en projet. Une éolienne aura une capacité de production de 2,5MW par an. Le maire de Guimaëc est en attente de connaître l'impact financier pour sa commune. Le porteur du projet viendra faire une présentation à un prochain conseil.

#### Conseil d'école

Il a été présenté les demandes évoquées lors du conseil d'école. Ces demandes seront étudiées avec les services techniques.

**Prochain conseil : jeudi 20 septembre 2018 à 20h30**